



## MASTER



**Lieu de la formation**  
Angers

**Chiffres clés**  
Insertion pro. à 6 mois : **100 %**  
Taux de réussite  
proche des **100 %**

**Contact**  
esemap@contact.univ-angers.fr

**Responsable  
de la formation**  
**M1 et M2 GP**  
Bruno SEJOURNÉ  
bruno.sejourne@univ-angers.fr

**Adresse web**  
www.univ-angers.fr/deg



# MENTION GESTION DE PATRIMOINE

## — Objectifs

Les entreprises du secteur Banque-Finance-Assurance ont entrepris il y a quelques années une mutation de leur politique de recrutement avec une place croissante accordée aux formations de niveau Bac+5 (Master). Cette évolution est particulièrement sensible dans le domaine de la Gestion de patrimoine, de par la progression des services dédiés et le déploiement de nouveaux acteurs. Dans cette spécialité, le niveau bac+5 est justifié par la nécessité de mobiliser un large socle de connaissances (droit, fiscalité, économie, finance, gestion). Il s'agit d'un niveau nécessaire à l'obtention de certaines cartes professionnelles et de la Compétence juridique appropriée. Il se justifie enfin par la volonté de faire accéder rapidement les nouvelles générations de collaborateurs à des fonctions d'encadrement.

Au sein de l'**École Supérieure d'Économie et de Management des Patrimoines (ESEMAP)**, la mention Gestion de patrimoine forme de futurs cadres de ce secteur d'activité, en favorisant principalement leur insertion professionnelle sur des emplois à forte technicité.

L'année de Master 1 est principalement dédiée à l'acquisition d'un socle de connaissances juridiques, économiques, managériales et financières.

Le **M2 Gestion de patrimoine** forme les futurs collaborateurs des établissements bancaires, des cabinets indépendants et des compagnies d'assurance (cellules patrimoniales ou agents généraux). Proposée en **alternance**, cette année de M2 bénéficie de la collaboration de l'ESEMAP avec L'École supérieure de la Banque.

Les diplômés du Master Gestion de patrimoine obtiennent (sur demande) la qualification de European Financial Planner.

## — Poursuite | Insertion

L'ESEMAP a pour vocation première l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Après une entrée en M1, soit au sein de la mention Finance, soit au sein de la mention Gestion de patrimoine, les étudiants poursuivent leur cursus dans les M2 offerts au sein de ces deux mentions.

À l'issue de leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein du M2 Gestion de patrimoine, les étudiants trouvent leur premier emploi sur des postes de :

- Conseiller en gestion de patrimoine junior ;
- Conseiller clientèle Professionnels ;
- Chargé de clientèle bonne/haut de gamme.

Ils évoluent ensuite vers des postes de Conseiller en gestion de patrimoine senior, de Banquier privé, de gérant de fortune, d'Ingénieur patrimonial, de Family Officer, de Directeur d'agence...



## — Programmes

L'année de **master 1** est une année de **formation initiale** destinée à compléter l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences nécessaires à la construction du projet professionnel de l'étudiant et visant à pouvoir accéder aux M2 de la mention Finance ou de la mention Gestion de patrimoine de l'ESEMAP.

- L'accent est mis sur la finance de marché (théorie du portefeuille, placements collectifs, taux de change...), sur les fondamentaux juridiques (droit de l'immobilier, régimes matrimoniaux...), économiques et de management, ainsi que sur la maîtrise des outils de communication.
- L'année se termine par un **stage** de 8 semaines minimum dans une entreprise du secteur financier.
- Les cours sont assurés par une équipe d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

L'année de **Master 2** se déroule en **alternance**, sous la forme de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. L'enseignement associe également professionnels et enseignants-chercheurs pour préparer au mieux les étudiants à leur future carrière. Toutes les compétences d'un gestionnaire de patrimoine sont abordées, à la fois dans l'approche globale et de manière spécifique, à savoir :

- Collecter les informations personnelles et patrimoniales du client, les analyser, définir, comprendre et hiérarchiser ses objectifs, déterminer son profil de risque ;
- Poser un diagnostic et proposer une stratégie patrimoniale (juridique, fiscale, financière, immobilière...);
- Commercialiser certaines solutions et exercer le rôle de maître d'œuvre pour d'autres ;
- Assurer une veille de la situation du client, de l'environnement extérieur ; adapter la stratégie patrimoniale en conséquence ;
- Développer le portefeuille clients.

Pour ce faire, les différents modules portent sur :

- Le droit et la fiscalité des particuliers et des professionnels ;
- L'analyse des comportements d'épargne ;
- Les différentes solutions de placement (actifs financiers, immobiliers, œuvres d'art...);
- Le financement par le crédit ;
- Les approches réglementaires, déontologiques et commerciales ;
- Le traitement d'études de cas.

## — Public visé

- Les étudiants ayant validé le parcours Banque-Finance-Assurance (ESEMAP) de la licence Économie et Gestion de l'Université d'Angers rentrent de plein droit en M1 (parcours recommandé).
- Peuvent être candidats **en M1 : les étudiants ayant validé 180 ECTS** dans des formations en économie, gestion, administration économique et sociale, mathématiques appliquées aux sciences sociales, droit, langues étrangères appliquées, écoles de commerce.
- Les étudiants ayant validé leur M1 dans les mentions Gestion de patrimoine ou Finance de l'ESEMAP rentrent de plein droit en M2 Gestion de patrimoine s'ils obtiennent un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation auprès des établissements financiers partenaires (parcours recommandé).
- Peuvent être candidats **en M2 Gestion de patrimoine** : les étudiants ayant validé un M1 en économie, gestion, finance, droit, écoles de commerce.

Les candidats en M1 ou M2 Gestion de patrimoine **constituent un dossier** (téléchargeable sur le site de l'Université) retraçant notamment leur parcours et qui permet de vérifier un certain nombre de prérequis.

- En M1, s'ils sont déclarés admissibles, ils sont convoqués pour un **entretien individuel** avec le jury.
- En M2, s'ils sont admissibles, ils doivent obtenir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation auprès des établissements financiers partenaires.